

Le 7 mai 2020

Le réseau public fibre optique du SYANE : Présentation générale et avancement sur la commune de Lovagny

La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public fibre optique déployé par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique (SYANE) depuis 2013.

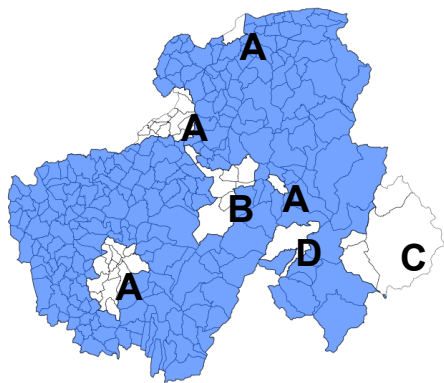
Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, dans une 1^{ère} phase de 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90% des foyers à l'horizon 2025. Montant des investissements : plus de 300 M€, dont 131,5 M€ HT pour la 1^{ère} phase.

Un réseau en fibre optique pour 255 communes de la Haute-Savoie

L'aménagement numérique de la Haute-Savoie s'inscrit dans le cadre défini par le Plan National Très Haut Débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. En Haute-Savoie, le réseau public fibre optique du SYANE couvrira ainsi les logements sur 255 communes et les zones d'activités économiques sur 282 communes.

Sur le périmètre de l'ex-agglomération d'Annecy (12 communes), de l'agglomération Annemasse (12 communes), de Cluses et de Thonon-les-Bains, le réseau fibre optique vers les logements est déployé par l'opérateur Orange. 12 communes sont également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, et commune de Sallanches).

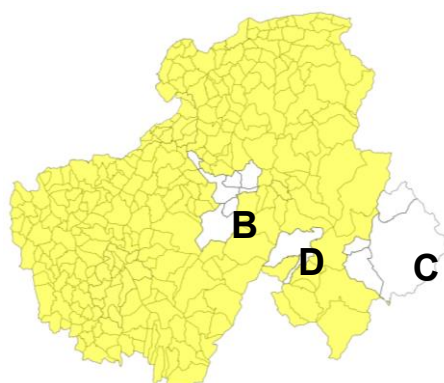
Périmètre de couverture résidentielle (FTTH)



Zones non couvertes en FTTH par le SYANE :

- A : Périmètre FTTH des opérateurs privés
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Périmètre de couverture professionnelle (FTTO)



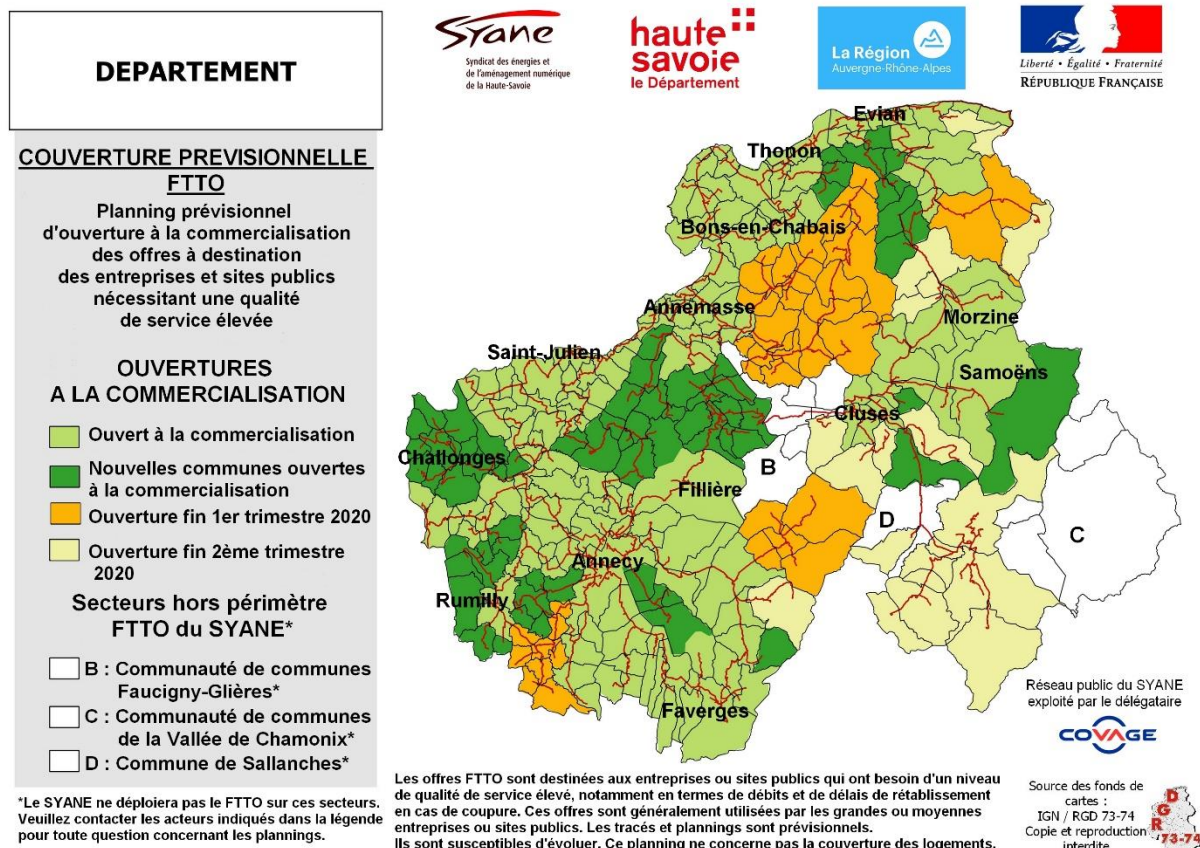
Zones non couvertes en FTTO par le SYANE :

- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

Une priorité : la couverture du monde économique

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1^{er} semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.



Carte prévisionnelle

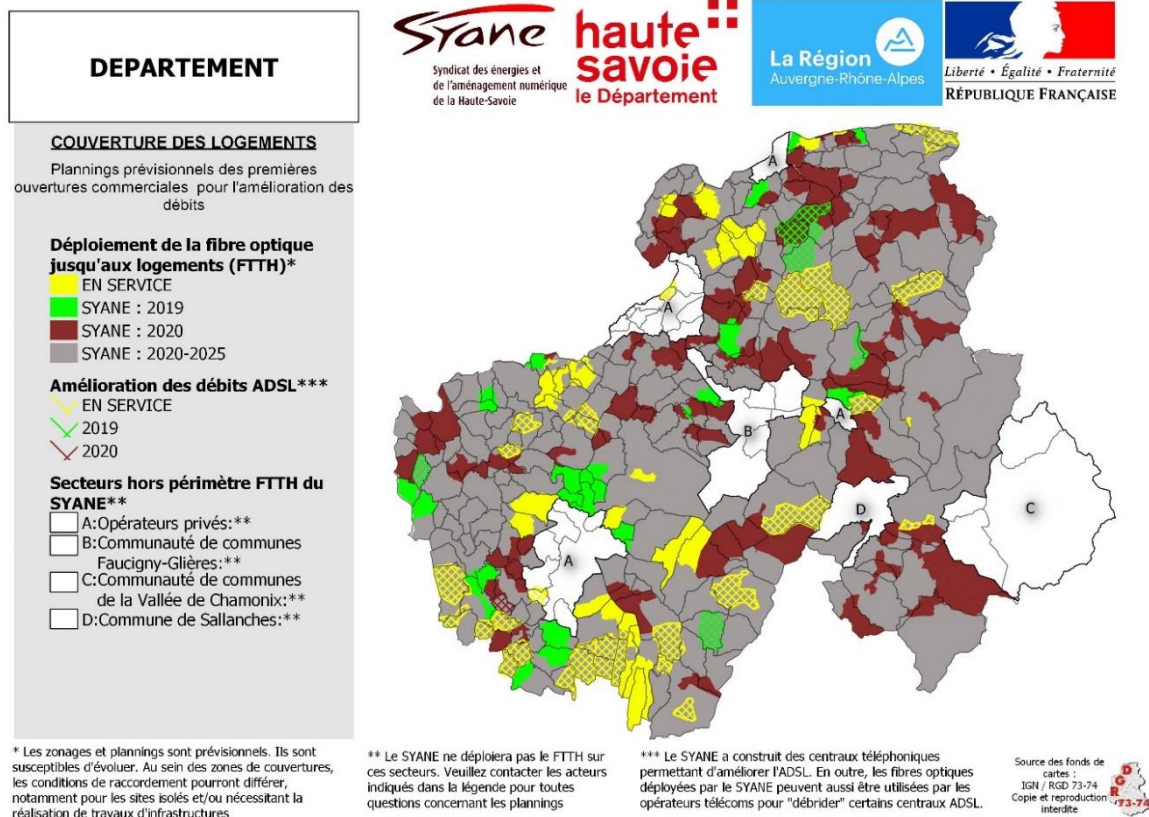
➡ La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels sur Lovagny

Les services numériques très haut débit pour l'ensemble des professionnels de Lovagny sont ouverts à la commercialisation.

Le réseau public du SYANE est exploité par la société COVAGE dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 22 ans. Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : 07 52 60 98 79

Concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre très haut débit ?

Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services a commencé en juin 2018 dans les secteurs où la fibre optique est opérationnelle.



Carte prévisionnelle

➔ La couverture fibre optique des logements sur Lovagny

La couverture des logements sur la commune de Lovagny est principalement prévue lors de la seconde phase de déploiement du projet, avec un démarrage des travaux envisagé sur 2021-2022 (en gris sur la carte ci-dessous).

Les cartes prévisionnelles sur le site internet du SYANE seront mises à jour avant l'été 2020.

Lorsque les travaux seront réceptionnés, la réglementation française impose un gel de 3 mois avant l'ouverture commerciale de la fibre optique, afin de permettre à chaque fournisseur d'accès Internet de se préparer à rejoindre le réseau public du SYANE. Avant l'ouverture commerciale, une réunion d'information sera organisée conjointement entre la commune, le SYANE et Covage. A cette occasion, les modalités de raccordement et d'accès au réseau, ainsi que les offres proposées par les opérateurs, seront présentées aux habitants éligibles.

Les raccordements finaux jusqu'à l'intérieur des logements particuliers seront pris en charge par les opérateurs au moment de la souscription aux offres fibre par les usagers.

Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement :
gp-hautesavoie@covage.com ou <https://www.covage.com/>

4